Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DU 102 Dénomination place Gabriel García Márquez (7e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, MM. Bruno JULLIARD etPatrick KLUGMAN, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibértation, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination " place Gabriel García Márquez " à l'emprise située à l'intersection de la rue Montalembert et de la rue du Bac à Paris (7e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7$_e$ Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Gabriel García Márquez " est attribuée à l'emprise publique située à l'intersection de la rue Montalembert et de la rue du Bac, à Paris (7e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO